

Tarif des consultations et actes

les plus couramment pratiqués

Centre de la rétine – BLOC IVT

Libellé de l'acte	Cotation de l'acte	Tarifs Assurance Maladie (1)	Remboursement Assurance Maladie (2)	Ticket Modérateur (3)
IVT : Injection Intra Vitreuse	BGLB001	83,60 €	66,88 €	16,72 €
Forfait environnement et sécurité	SE2	68,64 €	54,91 €	13,73 €

Tarifs au 1^{er} novembre 2023

Vous aurez à régler le reste à charge*:

- Le jour de votre consultation ou examen :
 - à la caisse du centre de la rétine
- Ou après réception de la facture par courrier :
 - par carte bancaire sur le site de paiement en ligne accessible via le site internet de l'hôpital www.15-20.fr
 - par chèque adressé au Centre d'encaissement des Finances Publiques indiqué sur le talon de paiement de la facture.

*Les niveaux de prise en charge présentés correspondent à ceux du « Parcours de soins coordonné » (Loi n°204-810 du 13 août 2004) :

Si vous avez déclaré votre médecin traitant auprès de votre centre de Sécurité sociale, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Ticket Modérateur » (3).

Si vous n'avez pas déclaré votre médecin traitant, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Remboursement Assurance maladie »(2).

Si vous êtes non assuré social, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Tarifs Assurance maladie »(1).